



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 16 février 2023, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**

Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Régis Soucy, conseiller au siège no. 4 (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 16 h 38.

RÉS.24.02.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.25.02.23

REDDITION DE COMPTES – PAVL – ACCÉLÉRATION – DOSSIER TQC42329 – PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS RUE DES FONDS, SEGMENT 11

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 20 octobre 2021 au 30 mai 2022;

ATTENDU QUE la Ville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que :

- Le Conseil **AUTORISE** la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉS.26.02.23

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT RUE NICOLAS – MANDAT POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – SONDAGE DE LA RUE NICOLAS ET COUR D'ÉCOLE ST-NORBERT – ABROGER RÉS.10.02.23

ATTENDU QUE pour la conclusion du devis d'appel d'offres en vue de la construction d'un mur de soutènement sur la rue Nicolas, il est nécessaire d'obtenir une étude géotechnique du site de construction;

VU la proposition soumise par l'entreprise LER Inc., le 18 janvier 2023, qui offre d'effectuer les travaux d'expertises pour un coût de 11 505.30 \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que la Ville :

- **CONFIE** à l'entreprise **LER Inc.**, pour la somme de **11 505.30 \$ plus taxes**, le soin de **réaliser une étude géotechnique pour la rue Nicolas et cour de l'école St-Norbert**, suivant les termes du devis qui lui a été soumis le 11 janvier 2023, élaboré par ARPO Groupe-Conseil;
- **AFFECTE** la dépense au surplus accumulé;
- **ANNULE** à toutes fin que de droit, la résolution portant le numéro **10.02.23**.

ADOPTÉE

RÉS.27.02.23

ACHAT D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC BENNE ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – APPEL D'OFFRES N° 532040472202 PUBLIÉ AU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) LE 18 NOVEMBRE 2022 – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désireuse d'acquérir pour les besoins du Service des travaux publics et de la voirie, un camion dix (10) roues avec benne et équipements de déneigement, a publié le 18 novembre 2022 au SEAO, un appel d'offres, avis numéro 532040472202;

ATTENDU QUE la Ville a reçu, dans le délai imparti, trois (3) soumissions qui ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2022, à 14 h 05, par le directeur général et greffier en présence de trois témoins, en voici le détail :

SOUSSIONNAIRE	OFFRE
Centre du Camion JL Inc.	365 000.00 \$ + taxes
Phil Larochelle Équipement Inc.	359 776.03 \$ + taxes
AEBI SCHMIDT Canada Inc.	386 000. 00 \$ + taxes

ATTENDU QUE chacune des soumissions a fait l'objet d'une analyse au terme de laquelle chacune s'est avérée conforme l'appel d'offres et valide;

ATTENDU QUE des trois soumissions, celle de l'entreprise Phil Larochelle Équipement Inc., au prix de 359 776.03 \$ plus taxes, est la plus basse et il convient de la retenir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité :

- **D'ADJUGER** à l'entreprise Phil Larochelle Équipement Inc., le contrat d'achat du camion dix (10) roues avec benne et équipements de déneigement, pour la somme de 359 776.03 \$ + taxes, conditionnellement à ce que la Ville obtienne les autorisations d'emprunt et le financement nécessaire à la conclusion du contrat d'achat;
- **D'AFFECTER** la dépense au Règlement d'emprunt à intervenir.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions des quelques citoyens présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 16 h 58 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER